# Circulaire confédérale

**Secteur Presse et communication**
**Numéro 108-2020**
**Réf. : YV/CL**

Paris, le 17 avril 2020

## Insertions dans la presse quotidienne et régionale

Chères et chers camarades,

Si la période de confinement a été prolongée, lundi 13 avril, par le président de la République, l'activité syndicale a été continue depuis le 17 mars.

Toutes les structures de notre organisation sont, depuis le début de la crise sanitaire, en ordre de marche pour répondre aux salariés, les accompagner, les défendre, sur l'ensemble des sujets qui les touchent : activité partielle, télétravail, conditions de travail et de sécurité, salaires...

**La confédération invite les Unions départementales à insérer, dans les journaux de presse écrite locaux, un encart indiquant que l'organisation est présente et joignable.**

La prise en charge, partielle ou totale, pourra se faire via les subventions liées à l'artisanat.

**Nous vous invitons à utiliser cette proposition d'encart :**

**« Pendant cette crise sanitaire, FO reste présente à vos côtés.**

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'un artisan ou d'un particulier, vous êtes agents de la fonction publique et vous avez des questions relatives à vos conditions de travail, votre salaire, vos droits, FO vous répond ! Pendant cette crise sanitaire, FO, dans votre département, a mis en place une permanence. Vos conseillers et vos représentants sont joignables.

Vous pouvez les contacter : « indiquer les coordonnées téléphoniques et/ou mail.

Vous pouvez également retrouver aussi les réponses à vos questions dans une foire aux questions dédiée au Covid19 sur le site internet de FO www.force-ouvriere.fr. **»**

Amitiés syndicalistes,

**Cyrille LAMA**
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**
Secrétaire général

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
http://www.force-ouvriere.fr